



CHAIRE-RÉSEAU DE RECHERCHE
SUR LA JEUNESSE DU QUÉBEC



Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec (2022)

Cette étude vise à identifier quels éléments du parcours de placement des jeunes peuvent les mettre à risque d'itinérance dans les premières années qui suivent leur sortie de la protection de la jeunesse (DPJ). Elle présente comment l'itinérance de ces jeunes a des impacts sur des sphères de leur vie, notamment au niveau de leur santé mentale et de leur parcours judiciaire. Ce qui est le plus stupéfiant, c'est de constater que le tiers (1/3) des jeunes qui ont été placés.e.s vive de l'itinérance dans les premières années qui suivent leur placement.

Par itinérance, il s'agit de jeunes ex-placés.e.s ayant connu à certains moments des épisodes où ils ont dormi dans la rue, dans des abris (ex. voiture), des lieux publics (ex. métro) ou encore dans des refuges d'urgence.

FAITS SAILLANTS

- Si l'ensemble des jeunes qui vivent dans leur famille ont 0,9% de chance de se retrouver à la rue, **les jeunes ex-placés.e.s ont 33% de chance de se retrouver en situation d'itinérance entre 18 et 21 ans.**
- **Les jeunes qui se retrouvent en situation d'itinérance à leur sortie de placement ont 3.5 fois plus de risques d'être emprisonné.e.s** que ceux et celles qui ont un logement stable.
- Il apparaît clair que le manque d'outils et d'accompagnement pour les jeunes à leur sortie de centre de réadaptation ou de centre jeunesse pour trouver un logement et prendre soin de leur santé contribue à leur instabilité résidentielle, et conséquemment, à augmenter les risques de vivre de l'itinérance.

Le placement en centre jeunesse comparativement à celui en famille d'accueil

L'étude révèle que le type de placement aura un impact significatif sur le risque d'itinérance. Par exemple, à 21 ans, **44,28% des jeunes placés.e.s en centre jeunesse ont vécu un ou plusieurs épisodes d'itinérance, alors que c'est le cas de 18,5% de ceux et celles qui l'ont été en famille d'accueil.**

Ainsi, privilégier un placement en famille d'accueil plutôt qu'en milieu collectif fait en sorte que le ou la jeune restera plus longtemps dans le milieu de placement et pourra mieux planifier sa sortie de placement.

Selon le genre

Un autre élément à retenir concerne le genre de la personne. Plus de 35% des jeunes hommes rapportent avoir vécu un ou plusieurs épisodes d'itinérance lorsqu'ils ont été interrogés, soit à 17, 19 ou 21 ans, alors que ce pourcentage est de 24% parmi les femmes. Par contre, on souligne que les femmes ont plus tendance à avoir vécu de l'instabilité résidentielle (plusieurs déménagements, conditions temporaires de logement ou d'hébergement en raison de situation de violence ou autres, etc.).

Judiciarisation accrue

Les jeunes ayant un parcours d'itinérance sont davantage intercepté.e.s par les policiers et ont plus de démêlés avec la justice. Parmi les jeunes de 21 ans, 44 % de ceux et celles qui ont connu un ou des épisodes d'itinérance disent avoir été arrêté.e.s par la police dans la dernière année comparativement à 25 % pour les jeunes qui étaient en logement. Par ailleurs, **21,4 % des jeunes ayant vécu des expériences dans la rue rapportaient être allé.e.s en détention depuis leur sortie de placement, contre 6 % pour les jeunes qui avaient un toit.**

La santé en cause

Il ressort de l'étude que **53% des jeunes ex-placé.e.s qui ont connu un épisode d'itinérance rapportent avoir vécu des problèmes psychologiques, contre 32% pour les jeunes qui étaient en logement.** Ainsi, c'est en leur permettant d'accéder à tous les services de santé dont ils et elles ont besoin au cours de leur placement et en prévision de leur sortie qu'on peut prévenir une dégradation de la santé mentale des jeunes et potentiellement éviter des épisodes d'itinérance.

L'Étude sur le devenir des jeunes placés – EDJeP

Développée par la CREVAJ (Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables) et ses partenaires, sous la direction de Martin Goyette, professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), l'objectif de l'EDJeP consiste à combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placé.e.s en protection de la jeunesse et la période qui suit le placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec.

Trois vagues d'entrevues ont été menées auprès d'une cohorte initiale de 1 136 jeunes placé.e.s. La recherche s'accompagne d'investigations auprès de ministères sur différentes sphères de la vie de ces mêmes jeunes, notamment de la Santé et des Services sociaux, de l'Emploi et Solidarité sociale et de la Sécurité publique. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique.

RÉFÉRENCE

Goyette, Martin, Alexandre Blanchet, Celine Bellot, Jérémy Boisvert-Viens, Annie Fontaine. (2022). *Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec*, Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables.

Dans <https://edjep.ca/publications/>